



COMMUNE DE **SAINT-CERGUE** - Municipalité

PREAVIS MUNICIPAL No 05/2022

Amélioration de la sécurité sur la falaise déchetterie, pose de treillis complémentaires pour un montant de 72'000 CHF TTC.

Délégué municipal : **MATHEZ Laurent**

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Buts

Le présent préavis a pour but de sécuriser la falaise de la déchetterie et d'éviter que des blocs de pierres puissent rouler sur la surface dédiée aux véhicules et aux usagers de la déchetterie

2. Exposés des motifs

En 2007, lors de la construction de la déchetterie actuelle, une étude géologique avait préconisé la pose de filets de protection. Ceux-ci ont été posés et sont entretenus tous les 2 ans.

En 2016, le préavis n°23/2016 prévoyait le goudronnage d'une deuxième voie d'accès pour les véhicules, permettant de fluidifier l'accès principal.

En 2021, nous constatons une quantité importante de pierres contre la falaise. Notre personnel de voirie & déchetterie ont mis en place des bennes le long de cette falaise afin de couper l'énergie cinétique des pierres dévalâtes. Cette solution est temporaire.

Le présent préavis prévoit la pose d'un treillis plaqué fixé à la falaise en continuité des treillis posés en 2007. Ils éviteront les chutes de pierres dangereuses.

Les travaux seront exécutés durant l'été 2022 sur une durée de 15 jours environs.

Le deuxième accès véhicules sera temporairement fermé durant la durée des travaux.

3. Financement

L'entier des travaux est chapeauté par l'entreprise ABA-GEOL qui s'est chargée de la pose des treillis en 2007, la municipalité leur a signé un mandat pour l'étude géologique, la mise en place du dossier, l'entrée des soumissions pour les travaux ainsi que le suivi du chantier, entrée des soumissions pour les travaux, l'étude géologique.

Entreprises	Coût en CHF
Mandat ABA-GEOL	9'270.00
Entreprise GIANINETTI mise en place de filets	50'421.00
Travaux de déplacement des bennes et porta cabine en place (estimation)	1'000.00
Sous-total	60'691.00
Divers & imprévus (10%)	6'161.35
T.V.A. 7,7%	5'147.65
Total arrondi	72'000

Une subvention de 70 % est en cours d'élaboration par l'ingénieur (35 % de la Confédération et 35 % de l'Etat de Vaud).

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de St-Cergue,

- vu le préavis N° 05/2022 de la municipalité, amélioration de la sécurité sur la falaise déchetterie, pose de treillis complémentaires pour un montant de 72'000 CHF TTC.
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- D'autoriser l'amélioration de la sécurité sur la falaise de la déchetterie, pose de treillis complémentaires pour un montant de CHF 72'000 TTC
- D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 72'000.-- TTC
- De financer ce montant par la trésorerie courante
- D'amortir l'investissement sur une période de 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de municipalité, le lundi 26 avril 2022.

Au nom de la municipalité

Le syndic
Paul Ménard

La secrétaire
Joëlle Carriot



Commune de Saint-Cergue